

N° DEL 2014.07.16/116

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 16 juillet 2014 à 18h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCACTION	
Date	10/07/2014
Affichage	10/07/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Éric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

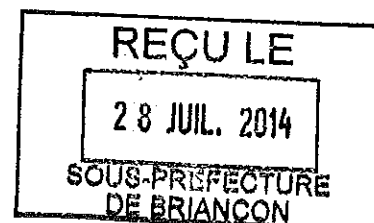
Etaient Représentés :
DUFOUR Maurice pouvoir à BRUNET Pascale.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

THEME : TRAVAUX 2.

OBJET : MISE EN PLACE D'UN CHANTIER-ECOLE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – CONVENTION EN PARTENARIAT 2014.

Absents-Excusés :
DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, ROMAIN Manuel,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Éric PEYTHIEU.

L'association Naturoscope du Briançonnais / CPIE Haute-Durance propose à la commune de Briançon en concertation avec l'ONF, la poursuite des travaux de réhabilitation et de mise en valeur paysagère du verger de la Schappe.

Cette association, reconnue d'utilité sociale, permet grâce à ses chantiers-écoles d'aider des personnes éloignées du monde du travail à garder un contact avec un environnement professionnel et social, le but étant pour eux de rebondir rapidement vers un emploi ou une formation qualifiante.

Les travaux proposés par l'association serviront de chantier support d'insertion.

Ils consistent :

- Sentier de la Schappe : entretien courant - Maintenance des ouvrages existants - Réalisation d'un nouveau panneau d'interprétation du verger et pose - Végétalisation des ouvrages réalisés en 2013 - Drainage d'une zone marécageuse - Réalisation d'un cheminement en caillebotis - Réhabilitation d'une portion de mur - Travaux de maçonnerie sur le mur en bordure de la Durance - Poursuite des travaux d'abattage et de taille sanitaire sur les hauteurs du parc pour attirer le regard sur des points remarquables (arbres centenaires, anciennes terrasses, murs en pierre sèche, jardin du Gouverneur - Opération de nettoyage.
- Sentier du Fort des Têtes : maintenance et entretien courant du sentier traité en 2012.
- Berges de la durance aux abords du parking Gallice Bey : prévention des risques d'embâcles sur les berges de la durance en remontant le lit à partir du pont de la place Gallice Bey par un abattage sélectif de différentes essences, évacuation du bois.

Pour ce type de missions d'insertion par l'activité économique qu'elle mène, l'association bénéficie d'aides de l'État, de la Région et du Conseil Général.

Il est demandé à la commune de Briançon de participer, en complément des aides déjà perçues, à une hauteur forfaitaire de 30 000 euros TTC au financement du chantier-école.

La convention est présentée en annexe définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de cette convention de partenariat.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer au nom ou pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération ainsi toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame MARCHELLO Marie n'assiste pas à la séance déclarative du conseil municipal et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* »

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 25 JUIL. 2014
PUBLIÉ LE 25 JUIL. 2014
NOTIFIÉ LE 31 JUIL. 2014

Le Maire,



Gérard FROMM

PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT

2014

entre

la Commune de Briançon

et

**l'Association Environnement et Solidarité
labellisée « CPIE Haute-Durance »**

*Valorisation des territoires de montagne dans le cadre d'un chantier
d'insertion par l'activité économique*

CONVENTION DE PARTENARIAT 2014

VALORISATION DES TERRITOIRES DE MONTAGNE

entre

La Commune de Briançon

représentée par Monsieur Gérard FROMM, Maire

et

L'Association Environnement et Solidarité labellisée « CPIE Haute-Durance »

représentée par Monsieur Luc MARCHELLO, Président

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'association Environnement et Solidarité développe des actions autour des nouveaux métiers de l'environnement (entretien, restauration, valorisation du patrimoine naturel, accueil du public sur sites à haute fréquentation touristique) sous forme d'un Chantier-Ecole, associant toujours plusieurs partenaires de la vie sociale et économique locale dont systématiquement les collectivités territoriales.

Le Chantier-Ecole consiste en l'embauche, la mise au travail et l'accompagnement social et professionnel d'un groupe de personnes éloignées conjoncturellement ou structurellement de l'activité économique, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement. L'objectif du Chantier-Ecole est la remise à l'emploi durable des personnes.

La Commune de Briançon souhaite soutenir les initiatives de l'association Environnement et Solidarité dans un esprit de développement durable alliant enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Elle propose donc la réalisation d'un Chantier-Ecole sur son territoire, dans le but d'entretenir et valoriser le patrimoine communal.

Article 2 : Nature des travaux à réaliser dans le cadre du Chantier-Ecole

Lieu	Nature des travaux	Période d'intervention	Montant des travaux
Sentier de la Schappe	<p>Poursuite des travaux de réhabilitation et de mise en valeur paysagère du verger de la Schappe.</p> <ul style="list-style-type: none"> ^ Entretien courant (fauchage a la débroussailleuse) Deux passage en début et milieu de saison. ^ Maintenance des ouvrages existants (reprise de murettes, terrassement, nettoyage...). ^ Réalisation d'un nouveau panneau d'interprétation du verger et pose. Contenu thématique (Marie TERRASSE, chargée de mission en éducation et développement durable au sein de notre association). ^ Végétalisation des ouvrages réalisés en 2013 aux abords de la plateforme ^ Drainage d'une zone marécageuse dans l'allée piétonne en bord de Durance Zone de 35 m2 a terrasser et à combler de tout-venant (annexe 2) + pose d'un tuyau PVC ^ Réalisation d'un cheminement en caillebotis de 10 ml au niveau de la zone humide en amont du verger (annexe 1) ^ Réhabilitation d'une portion de 12 ml de mur en pierre sèche (annexe 3) ^ Travaux de maçonnerie sur le mur en bordure de Durance et remise en place de couvertines tombées en contre-bas de la rivière (annexe 4) 	A définir	9 000 €
Sentier de la Schappe	<ul style="list-style-type: none"> ^ Poursuite des travaux d'abattage et de taille sanitaire sur les hauteurs du parc pour attirer le regard sur des points remarquables (arbres centenaires, anciennes terrasses, remparts, jardin du Gouverneur...). ^ Opération de nettoyage 	A définir	6 000 €
Sentier du fort des têtes	<ul style="list-style-type: none"> ^ Maintenance et entretien courant du sentier traité en 2012 	A définir	1 000€

Berges de la Durance	Prévention des risques d'embâcles sur les berges de la Durance en remontant le lit à partir du pont Place Gallice Bey :	A définir	14 000 €
	<ul style="list-style-type: none"> ^ Abattage de 12 peupliers en rive droite de Durance et traitement de la rive gauche ^ Broyage des rémanents en collaboration avec les services techniques de Briançon ^ Evacuation du bois 		
MONTANT TOTAL			30 000 €

Le montant total de l'opération s'élève à 39 835 €

Ce montant comprend :

- La préparation liée à la mise en oeuvre de l'opération,
- La mobilisation des moyens matériels nécessaires (transport, outillage, équipement),
- La mobilisation des ressources humaines (formation, encadrement, accompagnement social et professionnel, gestion).

Ce devis est basé sur des axes de travail définis avec Philippe MANCEAU sur le terrain.

Lors de l'avancement des travaux, l'association Environnement et Solidarité s'engage à tenir régulièrement informé la ville de Briançon du temps passé et du travail effectué. Ainsi, suivant vos priorités, le montant attribué pour chaque séquence pourra être revu et redistribué sur une autre intervention de votre choix.

Article 3 : Responsabilités de l'association Environnement et Solidarité

Lors de la conduite de ce Chantier-Ecole, l'association Environnement et Solidarité garde toutes ses responsabilités d'employeur auprès des personnes travaillant dans le cadre du Chantier-Ecole.

Article 4 : Responsabilités de la Commune de Briançon

Ces travaux peuvent être conduits en abord de terrains publics et privés. La Commune de Briançon, devra obtenir les autorisations nécessaires avant la conduite des opérations, et préviendra les propriétaires du début des travaux. La Commune de Briançon sera informée régulièrement de l'avancement des travaux.

Article 5 : Participation de la Commune de Briançon à l'opération

Pour mener sa mission d'insertion par l'activité économique sous la forme d'un chantier d'insertion, l'association Environnement et Solidarité bénéficie d'aides :

- de l'Etat,
- de la Région,
- du Conseil Général,

En complément, pour assurer l'équilibre et la pérennité du Chantier d'Insertion sur le territoire du Pays Briançonnais, la Commune de Briançon participera, en complément des aides déjà perçues, à une hauteur forfaitaire de 30 000 €.

Article 6 : Modalités de paiement

L'association Environnement et Solidarité n'est pas assujettie à la TVA.

A la signature de la présente convention, la Commune de Briançon versera un acompte de 30% du montant total de la subvention, soit **9 000 €**.

Le solde sera versé à l'issue du Chantier-Ecole, au vu d'un mémoire de paiement adressé par l'association Environnement et Solidarité.

Fait à Briançon, le 26 / 03 /2014

Pour la Commune de Briançon

Pour l'Association Environnement et Solidarité
CPIE Haute-Durance

Le Maire

Le Président

Monsieur Gérard FROMM

Monsieur Luc MARCHELLO

Annexe 1 : Fournitures pour le caillebotis

Pour la réalisation d'un cheminement de 10 ml sur 1m20 de large, il faudra

Ossature bois : 22 poteaux de section carré 10/10 en longueur de 1 m	0,22 m3 soit 132 € HT
22 ml de traverses de section 10/5 en longueur de 2 m	0,11 m3 soit 66 € HT
Vis 6/80	15 € HT

Platelage : 16 m2 de planches 20/3 en longueur de 1m20	0,12 m3 soit 72 € HT
Vis 6/60	15 € HT

Montant total fournitures : 300 € HT

Le prix des fournitures correspond aux tarifs communiqués par la COMALP de Briançon et la scierie ROMAND de VAL-DES-PRES (600 € m3 de mélèze HT).
Nous pouvons commander et récupérer les matériaux.

Annexe 2 : Drainage zone marécageuse

Zone de 35 m2 à décaisser sur 60 à 80 cm de profondeur (intervention à la mini-pelle par les ST de Briançon), comblement par matériaux grossiers en profondeur et par du tout-venant en surface.
Matériaux nécessaires : 7 m3 / 12,5t de tout-venant de granulométrie 20/40.
Tarifs communiqués par la carrière de Briançon : 14,30 €/tonne, soit 180 € HT

Annexe 3 : Fournitures mur en pierre sèche

Il faudra prévoir 3 m3 / 5,5t de gravette de granulométrie 20/40 pour la réalisation du drain.
14,30 €/tonne, soit 79 € HT

Annexe 4 : Fournitures maçonnerie pour couvertines et reprise de brèches

Il y aurait en tout 56 ml de mur à reprendre: ceci prend en compte à la fois la mise en place de couvertines sur la partie supérieure du mur et la reprises de brèches plus ou moins importantes à certains endroits.

Pour traiter le linéaire total, il faudrait 20 sacs de ciment (35 kg) et 5,5 t de mélange.

Les quantités restent approximatives, c'est pourquoi nous proposons d'intervenir sur les portions les plus dégradées. En fonction de l'avancement des travaux, un approvisionnement sera peut être à envisager.

Les tarifs seraient les suivants:

78 € HT pour le mélange

150 € HT pour le ciment